Direction régionale de santé publique de Montréal (adapté du document de la Direction de santé publique de la Montérégie)
9 octobre 2020

Recommandations de santé publique
pour l'organisation d'une guignolée ou collecte diverse

Informations générales

En contexte de pandémie, l'organisation de guignolées ou de collectes diverses requiert des précautions comme dans toutes les autres activités de la vie quotidienne. Ce document s'adresse à toutes les personnes responsables d'organiser ce genre d'évènement ainsi qu'à celles qui y participent comme bénévoles. Les mesures de prévention recommandées par le gouvernement (hiérarchie des mesures pour les employés en milieu de travail et règles la CNESST) s'appliquent, à moins que des mesures plus restrictives exigées par le milieu ne soient précisées.

- https://www.inspq.qc.ca/publications/2946-organismes-communautaires-covid19
- https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/3022-hierarchie-mesures-controle-milieux-travail-covid19.pdf

Questions - réponses

Comment former des équipes de bénévoles de façon sécuritaire ?

Afin d'avoir une compréhension commune des mesures à prendre pour s'assurer d'une organisation sécuritaire, l'ensemble de l'équipe de gestion de la collecte est invité à suivre la formation de l'INSPQ en 5 courtes capsules sur les mesures à prendre en milieu de travail.
https://www.inspq.qc.ca/covid-19/formations/sante-au-travail

Une attention toute particulière devra être portée aux personnes plus vulnérables : plus de 70 ans ou celles qui souffrent de maladies chroniques, femmes enceintes, personnes immunosupprimées. Ces personnes devraient être attitrées à des tâches qui ne requièrent aucun contact et qui peuvent être faites idéalement en télétravail (téléphone pour le recrutement, tâches cléricales, etc.).

Inviter chaque bénévole recruté à suivre la courte formation de l'INSPQ sur « le retour au travail à l'intention des travailleurs » qui contient toute l'information nécessaire à l'organisation sécuritaire du travail, y compris d'une collecte. Ces mesures visent à les protéger et à éviter une transmission communautaire.
https://www.inspq.qc.ca/covid-19/formations/sante-au-travail

Selon l'état des connaissances actuelles, il est connu que la maladie peut être transmise par des personnes qui n'ont pas de symptômes asymptomatiques mais qui sont, porteuses de la maladie. Voici le lien sur les mesures préventives à respecter en tout temps ciblant les organismes communautaires.
https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2946-organismes-communautaires-covid19.pdf

Garder un registre clair et à jour des gestionnaires, employés et équipes de bénévoles présents quotidiennement sur les lieux. Ceci facilite grandement le repérage des contacts advenant la présence d'une personne infectée à la covid-19.

Comment aménager les lieux et l'horaire de travail pour limiter les risques de contagion au moment de la réception ?

La multiplication des contacts accroît le risque de contagion de la COVID-19. Advenant un cas, toutes les personnes qui auront eu des contacts étroits avec la personne infectée devront être isolées et ne pourront pas revenir travailler. Ceci pourrait compromettre l'activité. Voilà pourquoi toutes les mesures préventives doivent être prises au préalable.

- Un questionnaire permettant de vérifier la présence de symptômes apparentés à la COVID-19 devrait être passé en début de journée pour chaque personne qui accède à l'organisme (travailleur, bénévole). https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3042-questionnaire-symptomes-covid19.pdf

- Connaître et établir une procédure claire pour toute personne qui présenterait des symptômes apparentés à la COVID-19 pendant ses heures de travail, mais aussi parmi la clientèle. (p.3) https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2946-organismes-communautaires-covid19.pdf

- Planifier le nombre de bénévoles présents au même moment dans la salle afin de respecter la distanciation de 2 m entre chaque personne : aménagement physique, prolongation des heures de travail, etc.

- Porter une attention particulière aux espaces agissant comme goulots d'étranglement (ex. : entrée de l'organisme, entrée d'un lieu de repos ou cuisinette, file pour accéder à un comptoir de service, etc.).

- Si les personnes (gestionnaires, bénévoles) ne peuvent maintenir une distance de 2 m entre elles, qu'il n'y a pas de barrières physiques (ex : un plexiglas), et ce, pour plus de 15 minutes, la CNESST précise qu'elles ont l'obligation de porter le masque de procédure (pas un masque artisanal en tissu). Le port du **masque de procédure seul** est permis si tous les collègues à moins de 2 m portent également le même type de masque. Si ce n'est pas le cas, le travailleur doit ajouter une protection oculaire. Cet équipement est fourni par l'employeur (gestionnaire de l'organisme).
  http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/maladies-infectieuses/Port-masque-couvre-visage.pdf

- Étant donné la nature de la tâche qui implique beaucoup de manipulation, mettre à la disposition des travailleurs ce qu'il faut pour qu'ils se lavent les mains et en faire la promotion aux lieux appropriés. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-207-06F.pdf

Comment limiter la transmission du virus lors du tri et de l'emballage du matériel collecté ?

Selon les connaissances actuelles, le coronavirus peut survivre sur les surfaces de quelques heures à plusieurs jours. Cela dépend notamment du type de surface (par exemple : cuivre, carton, acier inoxydable, plastique), de la température et de l'humidité ambiante. Des données expérimentales récentes indiquent que le virus pourrait être présent jusqu'à :

- 4 heures sur le cuivre;
- 24 heures sur du carton;
- 48 heures (2 jours) sur de l'acier inoxydable;
- 72 heures (3 jours) sur du plastique.

La transmission par des surfaces ou des objets contaminés est possible, mais ne représente pas le mode de transmission principal.

Toutefois, pour minimiser le risque de transmission lié à la manipulation d'objets, il est recommandé que les dons reçus ne soient pas donnés immédiatement, mais après un certain délai selon la nature de l'emballage. Les aliments recueillis pourraient être classés selon le type d'emballage. Pour la redistribution, le tri des aliments pourrait se faire en tenant compte de la durée de survie potentielle du virus selon les surfaces. Bien que le nettoyage et la désinfection soient très efficaces pour éliminer le virus, il n'est pas nécessaire de nettoyer les emballages des aliments donnés. La clé pour éviter la transmission est le lavage des mains avant et après la manipulation d'objets. Voir mode de transmission :
https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informations-generales-sur-le-coronavirus/#c46363

Le nettoyage des surfaces de travail demeure tout de même important et devrait être fait de façon régulière. https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces

Comment organiser la distribution de nourriture ?

- La distribution du matériel collecté doit être faite de façon à éviter la circulation de la clientèle dans la salle. Toutes les nouvelles mesures mises en place devront être expliquées aux bénéficiaires potentiels pour en faciliter l'adhésion.

- Assigner une personne à l'entrée pour diriger le rythme de la circulation des personnes vers l'intérieur et s'assurer que chaque client soit questionné sur les conditions qui pourraient nécessiter un isolement (retour de voyage, contact avec un cas déjà en isolement, personne en attente d'un résultat de test pourla covid-19) https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informations-generales-sur-le-coronavirus/#c53182

- Aviser les clients que s' ils ont des symptômes, ils ne doivent pas se présenter à l'organisme.

- Mettre à la disposition des clients le nécessaire pour se laver ou se désinfecter les mains avant d'entrer.

- Garder un registre des clients (qui, quel jour, quelle heure, etc.).

- Tous les clients sont tenus de porter le couvre-visage à l'intérieur de l'organisme communautaire (décret-810-2020).http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/maladies-infectieuses/Port-masque-couvre-visage.pdf

- Si habituellement la distribution se fait en proposant aux clients de sélectionner d'abord ce qu'ils ont besoin pour leur livrer ultérieurement, limiter à une personne par famille (accompagnée d'un bénévole) le repérage dans le local, tout en maintenant une distanciation physique. Des sacs, boîtes ou paniers peuvent aussi être préparés à l'avance et distribués selon des plages horaires fixées à l'avance (ramassés ou livrés). https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2931-livreurs-domicile-covid19.pdf

En conclusion

L'organisation d'une collecte en temps de pandémie peut nécessiter plus de temps étant donné les différentes mesures d'hygiène à suivre. Ceci est à prévoir dans la planification.

Ces informations tiennent compte des recommandations actuellement en vigueur et elles pourraient être modifiées en fonction de directives du gouvernement et l'évolution des connaissances sur le virus de la COVID 19.

Liens utiles

- https://www.inspq.qc.ca/publications/2946-organismes-communautaires-covid19
- https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/3022-hierarchie-mesures-controle-milieux-travail-covid19.pdf
- https://www.inspq.qc.ca/covid-19/formations/sante-au-travail
- https://www.inspq.qc.ca/covid-19/formations/sante-au-travail
- https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2946-organismes-communautaires-covid19.pdf
- https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3042-questionnaire-symptomes-covid19.pdf
- https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2946-organismes-communautaires-covid19.pdf
- https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-207-06F.pdf
- https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informations-generales-sur-le-coronavirus/
- https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces
- https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informations-generales-sur-le-coronavirus/#c53182
- https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2931-livreurs-domicile-covid19.pdf
- http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/maladies-infectieuses/Port-masque-couvre-visage.pdf